

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **12<sup>e</sup>** jour du mois d'**août** de l'an **2024**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

**Présences :**

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- M. Joël Nadeau, conseiller
- Mme Martine Lanctôt, conseillère

**Absence :** M. Adrien Beaudoin, conseiller

#### Résolution 2024-08-154

### 3.6 Élection à la préfecture de la MRC des Sources au suffrage universel

**CONSIDÉRANT QUE** le préfet de la MRC des Sources est actuellement élu par les maires et mairesses des municipalités du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection au suffrage universel du préfet permettrait une plus grande participation démocratique et représentative des citoyens de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le suffrage universel renforcerait la légitimité du préfet en tant que représentant de l'ensemble des citoyens et citoyennes de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'enjeu des responsabilités croissantes des municipalités, qui rend difficile, par un maire déjà débordé au niveau local, de supporter l'ampleur de la tâche que représente le rôle de préfet;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des élections générales de 2021, dix-huit (18) MRC au Québec ont adopté l'élection de leur préfet au suffrage universel avec succès;

**CONSIDÉRANT QUE** ce changement doit s'opérer avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année des élections municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite promouvoir une gouvernance transparente et inclusive;

*Il est proposé par Joël Nadeau  
Appuyé par Christiane Bonneau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille demande formellement au conseil de la MRC des Sources de modifier le mode d'élection du préfet pour qu'il soit dorénavant élu au suffrage universel.

**QUE** cette résolution soit transmise au conseil de la MRC des Sources pour qu'elle soit étudiée et mise en application dans les meilleurs délais.

#### **ADOPTÉE**

Véritable extrait du livre des délibérations, donné ce 13<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-quatre.

  
Philippe Pagé  
Maire

  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et greffière-trésorière